

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 118

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ainsi qu' »,

les mots :

« et procéder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.